

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, M. CAPET, A. JACQUET, J. FOURNIER,

L. GUILLAUME, A. ARNAUD, L. GRESSET, F.-H. LOERCH, L. RICHARD, T. GERARD

Excusé : G. GERBOD donne pouvoir à M. GUYON

Secrétaire de séance : Olivier PERRAD

Convocation du 06 mars 2026

1) Approbation du compte-rendu du 22/01 et nomination du secrétaire de séance

Le compte rendu du 22/01 est approuvé à l'unanimité. La secrétaire de séance est Olivier PERRAD.

2) Vote des subventions aux associations

Madame le Maire précise que les associations ont fourni leurs demandes de subvention 2026 en joignant leur besoin et un justificatif des dépenses prévues pour l'année. Le récapitulatif est joint ci-dessous :

Association	Président	Subventions perçues 2022	Subventions perçues 2023	Subventions perçues 2024	Subventions perçues 2025	Subventions demandées 2026	Commentaires 2026
ACCA de Bellefontaine	Didier POUILLARD	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	réparation des éventuels dégâts causés par des sangliers, marquage des postes, débroussaillage, repeuplement des faisans
Association des Parents d'Elèves Bellefontaine	Adeline GUIVIER	-	-	-	-	800 €	démarrage association, concrétisation des projets et accessibilité au plus grand nombre
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Quentin VINCENT	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	financement des diverses dépenses (cotisations, repas des manœuvres, travaux des locaux...)
Association des Jeunes de Bellefontaine	Stan MOREL	100 €	200 €	200 €	200 €	200 €	
Club du temps libre Les Fougères	Odile PERRAD	300 €	350 €	350 €	350 €	à votre appréciation	maintien des conditions de rencontre et participation à la journée de fin de saison
Chorale Echo du Risoux	Monique DURAFFOURG	300 €	350 €	350 €	700 €	350 €	poursuivre les activités dans de bonnes conditions
Comité d'Animation de Bellefontaine	Christine DANGREAU	250 €	2 200 €	2 180 €	2 000 €	1 000 €	maintenir le bon déroulement des activités
Les petites mains créatives	Angélique DENOREAZ				200 €	950 €	moments de partage et d'éveil artistique thème "Explorations imaginaires" avec achats des fournitures
Ski Club Morez Morbier Bellefontaine SCMB	Emilie BUET	850 €	850 €	850 €	850 €	500€ 457.50€ reliquat N-1 63€ => 1020.50€	financement des entrainements (alpin et fond) + participation aux stages des jeunes dans les comités avant 500€ / à partir de (au moins) 2022 : 500€ + 10% du montant des pass nordiques achetés

Amicale des donateurs de sang bénévoles de Morez et sa Région	Claude VERNOT-GAUCHY	50 €	100 €	100 €	100 €	100 €	soutenir financièrement l'activité et accomplir leur mission dans de bonnes conditions
Coopérative scolaire	Gilles YVETOT	1 473 €	450 €	440 €	484 €	1 750 €	participation au voyage scolaire (70€ par enfants : 25 enfants)
Souvenir Français	Georges SUPPER	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	
Trans'Organistaion	Pierre-Albert VANDEL	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	contribuer à la bonne réussite de l'évènement
Union Cycliste Morez	Manuel MARCUARD	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	participation aux frais de l'association, poursuite des formations des encadrants et continuité du développement des sections compétition et loisir
USEP Bellefontaine	Gilles YVETOT	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	USPE 2026 pour année scolaire 2026/2027
TOTAL		6 073 €	7 250 €	7 220 €	7 634 €	9 270.50 €	

Subventions de fonctionnement (avance de trésorerie)						
Elan Nordique de Bellefontaine - ENB	Pascal JOBARD	51 000 €	37 000 €	24 000 €	35 000 €	36 000 €
Subvention exceptionnelle Espace Alpin Bellefontaine - EAB	Maya BIEHLER			65 000 €		20 000 €

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2026, comme suit :

Pas de changement par rapport à 2025, sauf pour les associations suivantes :

- **Comité d'animation** : l'association demande 1 000 € à la place de 2 000 € en 2025. L'association étant nouvellement créée, la première année, il était difficile de prévoir la somme demandée. Les comptes de l'association étant positif, celle-ci décide de demander moins en 2026.

Madame le Maire précise qu'une convention de mutualisation des locaux a été signée avec les Petites Mains Créatives, l'école et la commune.

- **Ski Club** : l'association sollicite une aide de 500 €. Le club achète les « Pass Nordique » à Bellefontaine, la commune finance les entraînements, les stages des jeunes ce qui fait au total 1 020.50 €.
- La commune finance les voyages scolaires chaque année. Tous les 4 ans un séjour plus conséquent est organisé pour les classes de CM1 et CM2. Cette année, il s'agit d'une semaine à Quiberon, 70 € sont versés par élève pour 25 enfants, soit 1 750 € versés à la **coopérative scolaire**.
- **Trans'Organisation** précise que à la place de 1 000 € demandé chaque année, comme la course n'a pas traversé la commune cette année, nous ne sommes pas obligés de verser la subvention habituelle. En soutien, le conseil décide d'attribuer 500 €.
- **L'association des parents élèves** qui vient d'être créée, recevra une subvention de 350€.

Madame le Maire met au vote cette proposition : 2 abstentions concernant les pompiers et le comité d'animation pour Olivier PERRAD et Martine GUYON pour EAB dont elle est vice-présidente. 0 voix contre et 10 voix pour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Vote du taux des taxes d'imposition

Madame le Maire explique que le vote du taux des taxes d'imposition 2026 est rendu difficile due à l'absence de l'état 1259 fourni par les services des impôts. En effet, celui-ci sera disponible après le vote du budget ; entre le 19 et le 31 mars. Les recettes attendues en 2026 ne sont donc pas connues à ce jour. Madame le Maire présente les taux et les recettes perçues en 2025 :

- **Foncier bâti : 37.33 % : 396 445 € perçu.**
- **Foncier non bâti : 39.57 % : 104 500 € perçu.**
- **Taxe d'habitation : 10.51 % : 265 000 € perçu.**

Les taux d'Arcade votés en 2025 sont les suivants :

- **Foncier bâti : 9.31 %.**
- **Foncier non bâti : 112.21 %**
- **Taxe d'habitation : 42.13 %.**

Madame le Maire précise qu'Arcade ne souhaite pas augmenter leurs taux. Madame le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes d'imposition locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes d'imposition 2026 par rapport à 2025 et donne son accord à Mme le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

4) Approbation du CFU 2025

Olivier PERRAD fait la présentation du CFU 2025. Le Compte Financier Unique remplace le compte administratif (comptes de la commune 2025) et le compte de gestion fourni par le SGC. Le CFU doit être parfaitement identique pour les comptes communaux et la comptabilité enregistrée dans les services du SGC.

Le résultat à reporter en dépense d'investissement est de 100 662.58 € et 142 121.73 € en recette de fonctionnement.

Madame le Maire quitte la salle lors du vote étant garante des comptes de la commune. Après en avoir de nouveau présenté les résultats, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le CFU 2025 et autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante

et tout document s'y affèrent.

5) Vote du budget 2026

Le montage du budget 2026 fait suite à la commission finances du 10/02/2026.

A défaut de l'état 1259, le budget 2026, est établie sur la base des montants 2025 perçus.

Olivier PERRAD explique que la préparation du budget 2026 a été difficile cette année due à l'indisponibilité d'hélios (plateforme à d'échanges entre les communes et le SGC). Le CFU ne pouvait, par conséquent pas être validé plus tôt et la rencontre avec M. Lienhardt (Conseiller aux Décideurs Locaux) n'a également pas pu être programmée, faute de créneau disponible.

Néanmoins, la maquette du budget a fait l'objet d'une validation par M. Lienhardt, en date du 09/03/26, sur les grands équilibres budgétaires et les opérations d'ordre, la maquette présentée n'appelant pas d'autres remarques.

Olivier PERRAD reprend chaque compte du budget 2026 en détail. Les principaux investissements prévus cette année sont uniquement les travaux en cours non réalisés en 2025, à savoir :

- **Etude aménagement « Dent creuse Clos Jean » : 6 000 €,**
- **Mise en place RGPD : 1 200 €,**
- **Entretien monument aux morts : 5 000 €,**
- **Construction jardin du souvenir : 5 200 €,**
- **Place à bois Chaux Mourant : 20 000 €,**
- **Feux comportementaux : 43 700 €,**
- **Barrières parking mairie locataires : 5 000 €,**
- **Carport parking mairie locataires : 30 000 €,**
- **Lave-vaisselle salle des fêtes : 6, 000 €,**
- **Bar restaurant « au goût du Risoux » : 10 000 € (bâtiment communal en gérance)**
- **Four restaurant « au goût du Risoux » : 10 000 € (bâtiment communal en gérance)**

Les recettes d'investissements qui ont été sollicitées sont les suivantes :

- **Subvention LEADER plan vélo : 33 600 €,**
- **DETR étude d'aménagement de la « Dent Creuse Clos Jean » : 2 500 €,**
- **Aide aux territoires réhabilitation conduite fontaine : 4 485 €,**
- **DETR réhabilitation conduite fontaine : 6 700 €.**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 081 451.73 € et les dépenses et

recettes d'investissement s'élèvent 396 282.58 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2026 et autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférent.

6) Tenue du bureau de vote pour les élections municipales

Madame le Maire propose d'établir le tableau de tenue du bureau de vote des 15 et 22 mars prochains lors des élections municipales. Les créneaux horaires sont répartis pour 2 heures, 3 personnes doivent être présentes. Monsieur CHARPENTIER demande la présence de 2 assesseurs le matin et 2 l'après-midi. Le bureau de vote ouvre à 8 heures et ferme à 18 heures. Le dépouillement a lieu dès la clôture du bureau de vote.

7) Comptes rendus divers (réunion/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

Olivier PERRAD explique qu'il a assisté à une réunion du SMDT mardi dernier. Le sénateur était présent, suppléant du Président du Conseil Départemental. A l'ordre du jour, le renouvellement de contrat de concession du site alpin de Bellefontaine. L'avocat a approuvé l'ave-nant de prolongation proposé avec EAB pour 13 mois. Le vote est prévu prochainement au conseil syndical du SMDT.

Laurent GRESSET précise que l'agent forestier ONF M. Desouche est bien toujours affilié sur la commune.

Madame le Maire explique qu'à la suite de son audition à la gendarmerie concernant la coupe de bois sur la place à chant des grands tétras. L'affaire est en cours et loin d'être terminée...

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.



Fait à Bellefontaine, le 18 mars 2026

